

ZPS SOLOGNE BOURBONNAISE

Bilan 2011











STRUCUTURES

animation: <u>LPO Auvergne</u>



- en collaboration avec :
- CRPF Auvergne: volet forestier



• CEN Allier: MAET (diagnostics d'exploitation, cartographie...)













BILAN 2011

- >5 thèmes majeurs:
- I) Forêt
- II) MAETS
- III) Contractualisation
- IV) Suivis scientifiques
- V) Communication





















- > COMMUNICATION
- ✓ propriétaires forestiers 158 contacts → 4091 ha (90% surface forestière)











3 outils:

- plaquette d'information 16 pages
- 2 réunions d'information (16/09 et

19/09)

validation PSG















opérateurs économiques: 10 contacts (experts/techniciens forestiers, directeur coopérative)

 entretiens individuels / contact téléphonique + remise de documents





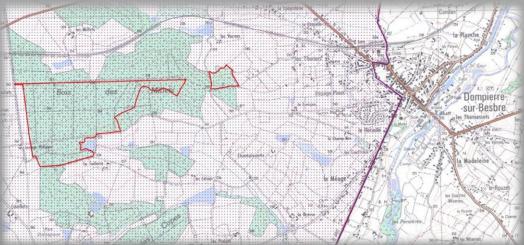






- > CONTRACTUALISATION
- 1 charte N2000 signée
 bois des Millets (Dompierre s/ Besbre)

110 ha













> CONTRACTUALISATION

 1 contrat N2000 signé bois des Millets (Dompierre s/ Besbre)











2 mesures

« irrégularisation des peuplements » 5,82 ha (6 parcelles)

« maintien d'arbres sénescents >>

9 arbres (7 hêtres _ 2 chênes)























II) MAETs

- > 2 réunions d'information:
- 19/04 Thiel— 20/04 Chevagnes
- 54 personnes







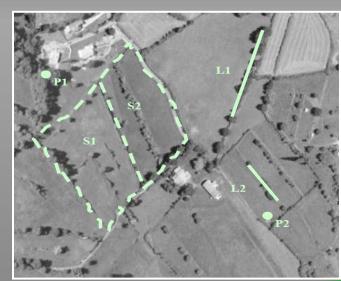




Le diagostic d'exploitation

4 parties principales:

- >Etat des lieux de l'exploitation
- Etat des lieux des surfaces exploitées au sein de la ZPS
- >Point des engagements MAET souhaités (prairies, haies, arbres)
- Analyse des conséquences des souhaits d'engagements sur le fonctionnement de l'exploitation (évolutions de pratiques, contraintes attendues, maintien de l'équilibre fourrager, ...









- maintenir les prairies humides
- maintenir les boisements rivulaires
- favoriser la production de graines et d'invertébrés dans les agrosystèmes
- protéger les nids des espèces nichant au sol









- >7 mesures proposées
- prairies humides (x2)
- prairies de fauche (x1)
- cultures (x1)
- haies (x1)
- arbres isolés (x1)
- ripisylve (x1)











- >prairies humides permanentes
- AU_SOBO_HE1: limitation fertilisation (30 unités/ha azote organique)

objectif

montant <u>annuel</u> aide

maintien des habitats naturels et des espèces ou réapparition d'une prairie à haute valeur écologique

212€/ha











- >prairies humides permanentes
- AU SOBO HE2: absence fertilisation

objectif

montant annuel aide

maintien des habitats naturels et des espèces ou réapparition d'une prairie à haute valeur écologique

224€/ha











- >prairies de fauche
- AU_SOBO_PF1: retard de fauche
- ✓ limitation fertilisation azotée totale 60 unités/ha /an
- ✓ interdiction fauche et pâturage du 1^{er} avril au 20 juin











II) MAETs

- >prairies de fauche
- AU SOBO PF1: retard de fauche

objectif

montant annuel aide

maintien des habitats naturels et des espèces ou réapparition d'une prairie à haute valeur écologique

236€/ha











- >cultures
- AU_SOBO_GC1: implantation couvert végétal
- ✓ surface déclarée en grandes cultures année n-1
- ✓ 0,5 ha ≤ superficie ≥2 ha











- > cultures
- AU_SOBO_GC1: implantation couvert végétal

objectif

montant annuel aide

répondre aux exigences spécifiques des espèces pour alimentation, nidification et/ou déplacements

548€/ha











- > haies
- AU_SOBO_HA1: entretien haies
- 2 tailles en 5 ans (face latérale)

objectif

montant annuel aide

maintien du bocage favorable à la biodiversité

0,18€/ml











- >arbres isolés
- AU_SOBO_AR1: entretien arbres isolés
- ✓ 1 taille en 5 ans (libre)

objectif

montant annuel aide

assurer le maintien de nombreuses espèces

3,47€/arbre











- ripisylve
- AU_SOBO_RI1: entretien ripisylve
- ✓ 2 tailles en 5 ans (années 2 et 4)

objectif

montant annuel aide

maintien des cordons boisés des bords de cours d'eau

0,99€/ml











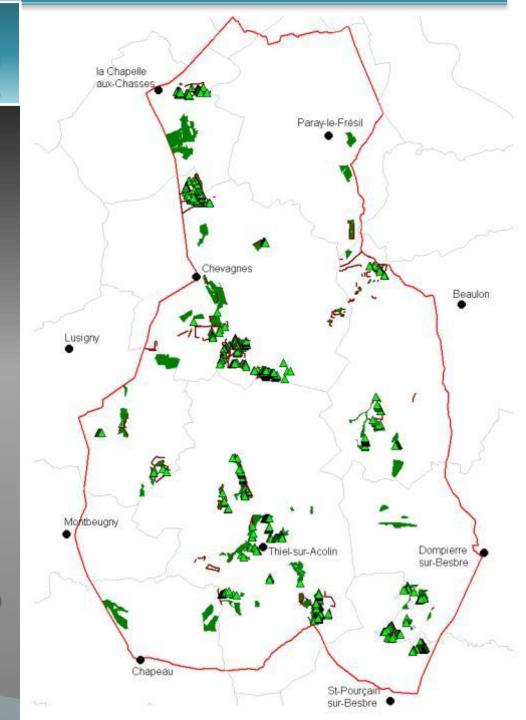
Localisation des engagements MAET

- >Assez bien répartis à l'échelle du site
- Représentent une part significative de la Surface Toujours en Herbe (STH) de plusieurs communes (source : Agreste, 2000) :

Thiel-sur-Acolin: 9%

Chevagnes: 11 %

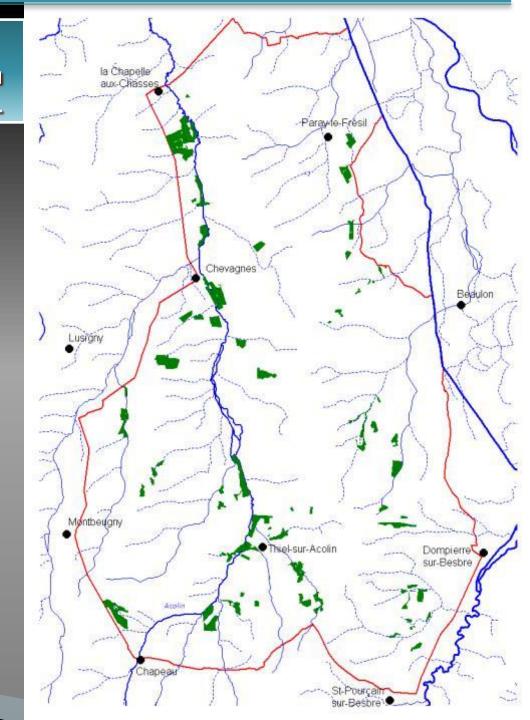
Chapelle-aux-Chasses: 13 %



Localisation des engagements MAET

MAET ciblées sur les prairies permanentes humides

- Cohérence avec le réseau hydrographique
- Dénéficie indirectement au maintien/restauration d'une bonne qualité de l'eau



Bilan 2011 ≥ Bilan

Mesure	Prévisionnel	Engagé
AU_SOBO_HE1	150 ha	432 ha
AU_SOBO_HE2	100 ha	154 ha 🗀
AU_SOBO_PF1	30 ha	110 ha
AU_SOBO_GC1	20 ha	1,3 ha
AU_SOBO_HA1	2 km	41 km
AU_SOBO_AR1	100	838
AU_SOBO_RI1	5 km	6,7 km

10%
superficie
prairiale
de la ZPS











II) MAETs

►Bilan 2011

Montant total 5 ans

Prévisionnel Engagé

405 885 € 850 967 €











III) CONTRACTUALISATION

- rencontre/information charte/contrats Natura 2000 (étangs)
- 10 personnes









IV) SUIVIS SCIENTIFIQUES

 prospection aires rapaces/cigogne noire -> charte/contrat forestier



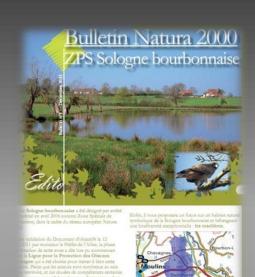


V) COMMUNICATION

- élaboration bulletin
 d'information « ZPS
 Sologne bourbonnaise »
- création site internet solognebourbonnaise.n2000.fr

(en cours)











Merci de votre attention

des questions?













ZPS SOLOGNE BOURBONNAISE

Propositions actions 2012













STRUCUTURES

animation: LPO Auvergne



- en collaboration avec :
- CRPF Auvergne: volet forestier



• CEN Allier: MAET (année 2)













ACTIONS 2012

- >5 thèmes majeurs:
- I) Forêt
- II) MAETs (année 2)
- III) Contractualisation
- IV) Suivis scientifiques
- V) Communication











I) FORET











I) FORET

- > sensibilisation/communication
- acteurs institutionnels
- propriétaires
- rencontres individuelles/collectives
- exercices pratiques/visites sur le terrain











I) FORET

- > contractualisation
- signature chartes / contrats suite aux démarches effectuées en 2011 (4 propriétaires potentiels)











II) MAETS











II) MAETS

> 15 exploitations potentielles

Mesure	Ha/ml/unité	Montant 5ans (€)
AU_SOBO_HE1	230	243 800
AU_SOBO_HE2	83	94 620
AU_SOBO_PF1	60	70 800
AU_SOBO_GC1	1	2 740
AU_SOBO_HA1	22 000	19 800
AU_SOBO_AR1	450	7 807
AU_SOBO_RI1	3 640	18 000
TOTAL		457 585









III) CONTRACTUALISATION











III) CONTRACTUALISATION

signature contrats/chartes (étangs)

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE FR 831 2007 « CISEAUX » DE LA SOLOGNE BOURBONNAISE - PROGRAMME D'ACTIONS





CHARTE NATURA 2000

Site FR 831 2007 " Sologne bourbonnaise " (Zone de Protection Spéciale (sigle ZPS) désignée au titre de la directive Oiseaux)

Le document d'objectifs du site Natura 2000 est le document référence. Il est consultable dans les mairies des communes concernées par le site.

Lors du montage du dossier de contractualisation de la présente Charte, la structure animatrice réalisera un état des lieux nécessaire à la vérification des points de contrôle. Elle fournira au(x) signataire(s) un exemplaire de l'état des lieux, comprenant notamment les éléments d'identification et les cartographies de localisation des espèces d'intérêt communautaire lorsque cela est nécessaire à la mise en œuvre et au respect des différents engagements souscrits.

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants (Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

☐ Sur l'ensemble du site (tous milieux)

 Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice et/ou aux experts (désignés par le Préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. En préalable, la structure animatrice en informera le ou les signataires de la Charte, dont la responsabilité ne pourra pas être engagée en cas d'accident. Le signataire, sur demande, pourra être tenu informé des résultats de ces investigations.

O Informer les mandataires et toute autre personne intervenant sur les parcelles concernées des engagements souscrits et au besoin modifier les mandats au plus tard à la date de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la Charte. Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires

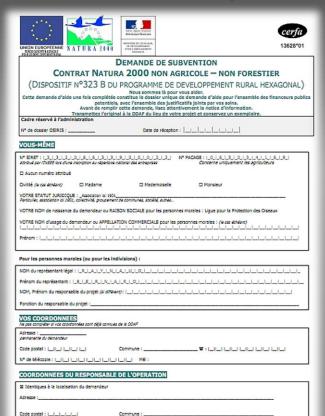
Dans le cas d'un bail agricole, l'adhésion du fermier à la présente charte est nécessaire.

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par l'intervenant, Vérification sur pièce du









Téléphone portable professionnel : |_________

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER











suivi aires Aigle botté/Cigogne noire chartes/contrats forestiers











Habitat : roselières















 autrefois symboles de la Sologne bourbonnaise, elles ont connu depuis les années 70 une régression spectaculaire









- 3 axes:
- étude diachronique (évaluation spatiale et qualitative) par analyse de photos aériennes et vérification terrain + cartographie











✓ suivi des espèces paludicoles











- sensibilisation des acteurs locaux
- conférence sur usage historique, importance écologique roselières + visite terrain
- plaquette d'information spéciale zones humides









V) COMMUNICATION

- bulletin d'information
- actualisation site internet solognebourbonnaise.n2000.fr













Merci de votre attention

des questions?







